



REGLEMENT PARTICULIER

37^{ème} Rallye TT des Collines d'Arzacq

1 - 2 et 3 Mars 2019



PROGRAMME - HORAIRES

14 Janvier 2019		Parution du Règlement et Ouverture des engagements
18 Février 2019	00h00	Clôture des engagements tous concurrents
27 Février 2019	14h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire CREADHESIF Place de la République ARZACQ Déchargement / Chargement des véhicules : Place du Marcadiou Parc remorques obligatoire : Route de Garlin derrière Collège (fléchage) <u>Le non-respect engage votre responsabilité</u>
01 Mars 2019	16h00 à 19h10	Vérifications administratives Mairie d'Arzacq
01 Mars 2019	16h40 à 19h35	Vérifications techniques Arènes du Soubestre Stickage des véhicules : Place Marcadiou ARZACQ
01 Mars 2019	17h00	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs PC Course Mairie d'Arzacq
01 Mars 2019	19h50	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Panneau Mairie d'ARZACQ
01 Mars 2019	20h00	Briefing concurrents. Hall des Sports d'Arzacq
02 Mars 2019	08h15	Départ du rallye, sortie parc fermé Marcadiou
02 Mars 2019	17h19	Arrivée 1^{er} étape entrée parc fermé Marcadiou
02 Mars 2019	19h15	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape PC Mairie d'Arzacq et Parc Fermé Marcadiou
03 Mars 2019	08h30	Départ 2^{ème} étape, sortie parc fermé Marcadiou
03 Mars 2019	15h24	Arrivée 2^{ème} étape, entrée parc fermé République
03 Mars 2019		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au parc fermé République
03 Mars 2019	17h30	Remise des prix Place de la République (plein air) Foyer Arzacq (en cas de mauvais temps)

ARTICLE 1P : ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'ASAC BASCO-BÉARNAIS organise les **1 - 2 et 3 Mars 2019**, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie TT des Collines d'Arzacq en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère autorisée dénommé :

37^{ème} RALLYE TT DES COLLINES D'ARZACQ

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°

en date du

F. F. S. A.

PERMIS D'ORGANISATION

N° 11

DATE ..06.12.19..

Comité d'organisation:

Joël DO VALE - Président ASAC Basco-Béarnais

1 Boulevard Aragon - 64000 PAU

Thierry POEY-DOMENGE - Président Écurie des Collines

Organisateur Administratif :

ASAC Basco-Béarnais

1 Boulevard Aragon - 64000 PAU

Tél: 05 59 27 32 89

Site web: <http://www.asac-boscobearnais.asso.fr>

Organisateur Technique:

Écurie des Collines d'Arzacq et du Soubestre

Thierry POEY-DOMENGE - Président Ecurie des Collines

Tél : 06 12 84 15 86

@mail: ecuriedescollines.arzacq@gmail.com

Site web: <http://www.rallyedescollines.fr>

Permanence du Rallye pendant l'épreuve :

Jusqu'au 1 Mars 2019 à 12H00 :

Au siège de l'ASAC Basco-Béarnais à PAU

Tél : 05 59 27 31 89

Les 2 et 3 Mars 2019 :

Mairie d'ARZACQ

Tél : 05 59 04 58 77

Portable : 06 08 68 39 56

1.1P : OFFICIELS

Observateur FFSA :

Président du Collège des C.S. :	LABEYRIE Jean-Claude	Lic n° 1996 / 1009
Commissaires sportifs :	TARRAUBE Michel VIGNERTE Jean-Pierre	Lic n° 0618 / 1003 Lic n° 9712 / 1003
Directeur de Course :	GROLLEAU Christian	Lic n° 8049 / 1003
Directeur de Course adjoint :	LUCAS Gilbert	Lic n° 12948 / 1422
Directeurs de Course délégué ES :	PERROT Elisabeth BEGARIE Jean SOULAS Colette	Lic n° 6567 / 1504 Lic n° 2400 / 1003 Lic n° 10609 / 1003
Véhicule tricolore:	PERROT José	Lic n° 6570 / 1504
Véhicule 000 :	ROUX Gilles	Lic n° 1482 / 0108
Véhicule 00 :	A définir	
Véhicule 0 :	DUMONT Jacques	Lic n° 51483 / 1003
Véhicule OTT :	HERBERT Jacky	Lic n° 12549 / 1101
Véhicule damier :	MARCHAND Lauren	Lic n° 168394 / 1003
Directeurs de course ES :	DESCLAUX Luc PAINVIN Dominique PELLISSIE Michel MELIANDE Maurice DUBOY Philippe A définir	Lic n° 13302 / 1003 Lic n° 7706 / 1003 Lic n° 147969 / 1003 Lic n° 157142 / 1003 Lic n° 123400 / 1010
Médecin P.C. :	MOTHES Philippe	Lic n° 13319 / 1003
Commissaire Technique délégué FFSA :	VERRON Sébastien	Lic n° 46757 / 1714
Commissaires Techniques :	DABADIE Gérard MAIRE Jean-Marie FOURCADE Alexandre BATARD Patrick A définir	Lic n° 10602 / 1003 Lic n° 29577 / 1010 Lic n° 28760 / 1006 Lic n° 146650 / 1013
Chronométrateur responsable :	BOUGEOIS Monique DUCROCQ Frédéric	Lic n° 132559 / 1004 Lic n° 19399 / 1004
Chargés des relations concurrents :	VALIBOUZE Patrick DOYEN Sylvie CABRERO Karine	Lic n° 7647 / 1003 Lic n° 154219 / 1010 Lic n° 139977 / 1003

Responsables parcs

DABADIE Christine

Lic n° 7679 / 1003

Juge de fait / Contrôle publicité :

HOUSSAT-BORDENAVE Bruno Lic n° 35441 / 1003

Chargé des relations avec la presse :

ESTENAVE Marie-France

1.2P : ELIGIBILITE

Le 37^{ème} RALLYE TT DES COLLINES D'ARZACQ compte pour le :

- Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain 2019
 - Challenge 2 roues motrices 2019
 - Trophée Rallye 4x4 2019
 - Challenge SSV Rallye 2019
 - Trophée des Copilotes Rallye TT 2019
 - Trophée des Copilotes 2 roues motrices 2019
 - Trophée des Copilotes Rallye 4x4 2019
 - Trophée des Copilotes SSV 2019
 - Les Challenges du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
 - Le Championnat automobile du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Challenge des commissaires d'Aquitaine

1.3P : VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier sur le site de l'ASAC-BB (www.asac-bascobearnais.asso.fr) la confirmation de leur engagement ainsi que les horaires de présentation aux vérifications administratives et techniques qui auront lieu les:

- Vérifications administratives: le 01/03/2019 de 16h00 à 19h30 Mairie d'Arzacq
- Vérifications techniques: le 01/03/2019 de 16h15 à 19h45 Arènes du Soubestre à ARZACQ
- Les vérifications finales seront effectuées: Garage BOUTET à ARZACQ Taux horaire: 60 € TTC
- Le lieu OBLIGATOIRE de déchargement et de rechargement des véhicules est le parking à l'arrière du Collège route de Garlin à ARZACQ.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

- Conformément au règlement FFSA

3.1P : Demande d'engagement - Inscriptions

Tout concurrent qui désire participer au 37^{ème} Rallye TT des Collines d'ARZACQ doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 18 Février 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi) à:

ASAC Basco-Béarnais

1 boulevard Aragon

64000 PAU

Téléphone: 05 59 27 31 89

Site web: <http://www.asac-bascobearnais.asso.fr> / Courriel : a.s.a.c.basco-bearnais@wanadoo.fr

Pour renseignements ENGAGEMENTS (Christophe DARRACQ) 07 50 97 16 84

La demande d'engagement (cachet de la poste faisant foi) est à télécharger sur :

le site de l'Écurie des Collines (<http://www.rallyedescollines.fr>)

ou sur celui de l'ASAC BASCO-BEARNAIS (<http://www.asac-bascobearnais.asso.fr/>).

3.1.10.P :

- Le nombre d'engagés est fixé à 90 voitures.

3.1.11.1P :

Les droits d'engagement sont fixés:

- Avec la publicité facultative des organisateurs à 500 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs à 1000 €
- Les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à l'ASAC Basco-Béarnais recevront un chèque de 50€ (10%) délivré par l'ASAC lors des vérifications administratives.

Les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux équipages dans les cas suivants:

- dont l'engagement aura été refusé
- qui ne retirent pas leur road-book
- au cas d'annulation de l'épreuve

Les droits d'engagements seront remboursés pour moitié aux équipages qui après avoir retirés leur road-book, n'auront pas pris le départ de l'épreuve.

3.1.12P :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les demandes d'engagement sont réputées recevables si elles sont complètement remplies.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'**Écurie des Collines d'Arzacq**.

Les chèques ne seront déposés en banque qu'après le rallye.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)

L'organisateur encaisse les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présenteraient pas au départ de l'épreuve.

3.3P : Ordre de départ

- Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain FFSA
-

3.3.2P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain FFSA

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

- Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA
- L'organisateur, pour ce rallye, crée une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par le FFSA.

Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants:

- Châssis construits avant 2001 (date de création du passeport technique)
- Boîte séquentielle ou en H selon l'équipement d'origine du véhicule,
- Moteur central ou en porte à faux selon implantation d'origine,
- Année d'origine de la référence « constructeur » du moteur avant 2001,
- Amortisseurs libres,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification.

Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé dans l'article 10P.

4.3P : Assistance

- Conforme au règlement standard rallyes FFSA.
- Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.
- Seuls les véhicules d'assistance (1 par équipage) dont la plaque rallye sera collée sur pare brise et visible seront autorisés à rentrer dans les parcs «Assistance». *Pénalités si non respect: 30 secondes.*
- Il ne sera délivré qu'une seule plaque par équipage.
- Les équipes d'assistance seront tenues de mettre une bâche sous le véhicule et de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boues laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.
- La voiture engagée ne peut-être dépannée que dans les parcs d'assistance où seront autorisés les véhicules d'assistance.

4.6P : Identification des voitures

- Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

Rappel: Du fait de l'attribution des numéros à l'année, les numéros de course sont à la charge des concurrents et ne sont plus fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5P : PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La publicité obligatoire d'AGORA TT devra être apposée en lieu et place de la plaque d'immatriculation avant des véhicules et être visible, au conformément à l'article 5 du règlement championnat de France des rallyes

tout-terrain sous peine des sanctions prévues du même règlement : pénalité de 160 € premier constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

6.1P : Description

Le 37^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DES COLLINES D'ARZACQ et du SOUBESTRE représente un parcours de 272,120 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 96,400 Kms.

Les épreuves spéciales sont: **NOUZEILLES, CRUZAS, LAPIERRE, PONT-LONG, UZAN.**

Etape 1 : Samedi 2 mars 2019

1ère section :

ES 1 NOUZEILLES	8.000 kms
ES 2 PONT-LONG	9.100 kms
ES 3 UZAN	8.000 kms

2ème section :

ES 4 PONT-LONG	9.100 kms
ES 5 UZAN	8.000 kms

Etape 2 : Dimanche 3 mars 2019

3ème section :

ES 6 NOUZEILLES	8.000 kms
ES 7 CRUZAS	5.700 kms
ES 8 LAPIERRE	9.400 kms

4ème section :

ES 9 NOUZEILLE	8.000 kms
ES 10 CRUZAS	5.700 kms
ES 11 LAPIERRE	9.400 kms
ES 12 NOUZEILLES	8.000 kms

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite à d'éventuelles intempéries.

Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc. seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

Horaires sous réserve: (les horaires figurent en annexe «ITINÉRAIRE / TIMING»)

samedi 2 mars 2019		dimanche 3 mars 2019	
NOUZEILLES	08H42	NOUZEILLES	08H56
PONT-LONG	10H51	CRUZAS	09H23
UZAN	12H17	LAPIERRE	10H25
PONT-LONG	14H13	NOUZEILLES	12H23
UZAN	15H41	CRUZAS	12H50
		LAPIERRE	13H52
		NOUZEILLES	15H05

6.2P : RECONNAISSANCES

- Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2019.

Rappel: le nombre de passage par Épreuve Spéciale est limité à 3.

6.2.6P :

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS se feront à partir du **JEUDI 28 Février 2019 à 14H00**.

Chaque équipage recevra **(si règlement joint à la demande d'engagement)** avec la remise des road-book, deux autocollants «reconnaisances» et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances.

Ils seront seuls autorisés à reconnaître les spéciales.

Afin de préserver les terrains, la vitesse pendant les reconnaissances sera limitée à 30 km/h.

Des contrôles seront effectués, tout manquement constaté par des juges de faits, pourra entraîner l'imputation en temps de l'équipage pris en faute.

Si les conditions météo étaient favorables, une reconnaissance en convoi se fera le vendredi 1 Mars 2019.

Départ à 08H30 de la Place du Marcadieu à ARZACQ.

Seuls les pilotes et les copilotes y seront autorisés.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

- Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Il est précisé certains points concernant l'annexe itinéraire-horaires :

- Samedi 02 Mars à 08H15: Sortie du 1er concurrent du Parc Fermé MARCADIEU.

Le briefing aura lieu Hall des Sports (à côté de l'église) à Arzacq à 20H00 le vendredi 1 Mars 2019.

Les pilotes partiront dans l'ordre défini par la liste «Ordre des départs» et resteront dans cette configuration jusqu'à l'arrivée de la première étape samedi soir.

7.1.8P :

Le cahier d'itinéraire sera distribué, **si règlement**, à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

A retirer chez CREADHESIF Place de la République ARZACQ.

Rappel: l'organisateur technique se réserve le droit de conserver 50% de l'engagement, si le concurrent après retrait du carnet d'itinéraire, ne prend pas le départ de l'épreuve sauf cas de force majeure.

Seul l'organisateur technique est habilité à prendre cette décision après analyse des cas.

7.2P : Disposition générales relatives aux contrôles

7.2.11P :

Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaires de route: chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste: chasubles et badges indiquant la fonction.
- Organisateurs techniques: chasubles et badges indiquant la fonction

7.3.11P : ADDITIF SPÉCIAL ORGANISATEUR

- Conforme aux règles spécifiques des rallyes TT.

7.4.11P : ABANDONS

Tout concurrent abandonnant sur les secteurs de liaison, dans un parc ou dans une E.S doit le signaler au P.C. Course: **06 08 68 39 56**

7.6.1P : Rappel des règles spécifiques des rallyes tout-terrain 2018

Lors de tout déplacement de la voiture, les portes devront être fermées (règlement technique 281/1.8)

- 1ère infraction : 5 secondes de pénalités
- 2ème infraction : 30 secondes de pénalités
- 3ème infraction : exclusion + 160€

Les montants des pénalités sont conservés par l'organisateur.

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et les changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégées et matérialisées pour éviter le franchissement des limites de la route de course.

Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

ARTICLE 8P : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

- Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P : PRIX

Pour la saison 2019 et sur tous les rallyes TT du championnat la grille des primes se fera au prorata du nombre d'engagés (sauf pour les primes «performance» et «Legend Group» qui demeurent invariantes). Plus le nombre d'engagés sera élevé plus les primes augmenteront, et inversement si celui-ci diminue. De plus, l'Écurie des Collines dote sa remise des prix habituelle, de primes spéciales:

- la prime PERFORMANCE
- la prime LEGEND GROUP

10.1.P : PRIMES D'ARRIVÉE

Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre d'engagés partants.

Exemple de primes pour un nombre de 60 partants

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch	135 €	110 €	80 €	60 €	55 €	50 €	40 €	35 €	565 €
Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+ - T3 SSV)									
Si au moins 5 partants	305 €	240 €	170 €						2 865 €
Si au moins 10 partants				135 €	100 €				955 €
Si au moins 15 partants						75 €	55 €	35 €	655 €
Total arrivée + groupe	440 €	350 €	250 €	195 €	155 €	125 €	95 €	70,00 €	
Classes Nombre de classes : 21									
Si au moins 3 partants	55 €								1 145 €
Si au moins 5 partants		30 €							625 €
Si au moins 7 partants			25 €						520 €
Total									7 330 €

Exemple de primes pour un nombre de 80 partants

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch	180 €	145 €	110 €	80 €	75 €	65 €	55 €	45 €	755 €
Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+ - T3 SSV)									
Si au moins 5 partants	410 €	320 €	225 €						3 820 €
Si au moins 10 partants				180 €	135 €				1 275 €
Si au moins 15 partants						100 €	75 €	45 €	875 €
Total arrivée + groupe	590 €	465 €	335 €	260 €	210 €	165 €	130 €	90 €	
Classes Nombre de classes: 21									
Si au moins 3 partants	75 €								1 525 €
Si au moins 5 partants		40 €							835 €
Si au moins 7 partants			35 €						695 €
Total									9 780 €

PRIMES A LA PERFORMANCE

Cette prime s'applique sur les deux journées.

Elle récompense les équipages se battant pour le scratch.

Chaque groupe (8) : T1A - T1B - T2 - T2B - T2B+ - T3 SSV - LEGEND GROUP T1A - LEGEND GROUP T1B aura sa spéciale attribuée, 4 le samedi, 4 le dimanche.

Une prime de 50 € sera distribuée au détenteur du meilleur temps.

Cette prime est conservée même en cas d'abandon par la suite.

La prime à la performance est cumulable avec les primes d'arrivée et de participation.

En cas d'ex-æquo la prime sera distribuée à l'équipage ayant réalisé le meilleur temps à l' ES 1.

En cas de neutralisation ou d'annulation de la spéciale la prime ne sera pas distribuée.

Elles seront distribuées en fonction du classement officiel après pénalités.

Les primes de PERFORMANCE sont cumulables avec les prix de groupe et classe et seront remis même en cas d'abandon.

Les équipages ayant reçu une pénalité lors de la spéciale donnant droit à la prime ne pourront recevoir la prime, elle ne sera pas redistribuée.

Groupes	Spéciales Samedi					Spéciales Dimanche				
	ES 1	ES 2	ES 3	ES 4	ES 5	ES 6	ES 7	ES 8	ES 9	ES 10
T1 A										50 €
T1 B							50 €			
T2					50€					
T2 B						50 €				
T2 B+								50 €		
T3 SSV									50€	
LG T1 A			50 €							
LG T1 B				50€						

PRIMES LEGEND GROUP

Ces primes sont attribuées aux trois premiers véhicules T1A classés et aux trois premiers véhicules T1B (2RM) classés, engagés dans la catégorie Legend Group* (**à préciser sur le bulletin d'engagement**).

*(véhicules définis à l'article 4P).

	1er T1 A	2ème T1 A	3ème T1 A
LEGEND GROUP	150 €	100 €	50 €
Scratch			
	150 €	100 €	50 €

De la même manière que les primes d'arrivée, les primes à la performance, à la participation et Legend Group seront expédiées par courrier dans la semaine suivant le rallye.

Merci de remettre avec la demande d'engagement le Relevé d'Identité Bancaire / IBAN où vous souhaitez que le virement soit effectué.

10.1.P: TROPHEES - COUPES

- Le trophée « Claude ROLLIN » remis au premier local de l'épreuve au classement général.
- 2 coupes aux 3 premiers du classement général scratch et aux 7 suivants.
- 2 coupes aux 3 premiers du TROPHÉE 4X4 (T2, T2B et T2B+ confondus), 1 coupe aux concurrents suivants.
- 2 coupes aux 3 premiers du CHALLENGE 2RM (T1B/1 et T1B/2 confondus), 1 coupe aux concurrents suivants.
- 1 coupe aux 3 premiers des voitures du « LEGEND GROUP » en T1A et T1B.
- 1 coupe « Coupe des dames pilotes », pour la première pilote.
- 1 coupe « Coupe des dames copilotes », pour la première copilote.
- 1 coupe au 1er équipage étranger.
- 1 coupe commissaire (1 bénéficiaire par tirage au sort)

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 3 Mars à 17H30 sur la Place de la République à ARZACQ ou au Foyer d'ARZACQ selon les conditions météorologiques.



37ème RALLYE T.T. des Collines d'Arzacq et du Soubestre
Championnat de France des rallyes Tout-Terrain



Vendredi 1 Mars 2019 - Vérifications Administratives et Techniques

TIMING						
CH	ITINERAIRE	DISTANCE	TEMPS		1ERE VOITURE	DERNIERE
	Départ des autos du Parc Assistance Larrieu	0,000		Vérifications Administratives ouvertes de 16H00 à 19H00		
CH A	Entrée Vérifications Administratives Mairie d'Arzacq	0,000		Pointage impératif à l'heure du CH A	16:00	18:40
CH B	Sortie Vérifications Administratives		00:30	CH B Fin Vérifications Administratives et stickage des véhicules	16:30	19:10
CH C	Arrivée Vérifications Techniques Arènes du Soubestre	1,260	00:10	Vérifications Techniques ouvertes de 16H40 à 19H35	16:40	19:20
CH D	Sortie Vérifications Techniques Arènes du Soubestre	0,160	00:15	Entrée Parc Fermé après les vérifications Techniques (avance non pénalisée)	16:55	19:35
CH E	Entrée Parc Fermé Place Marcadieu	0,280	00:05		17:00	19:40
	Briefing concurrents Hall des Sports			Briefing concurrents Hall des Sports	20:00	

37ème RALLYE T.T. des Collines d'Arzacq et du Soubestre

Championnat de France des rallyes Tout-Terrain

Samedi 2 Mars 2019- 1ère Etape



SECTION	SECTEURS			Alloué	MOY. Km/h	HORAIRES									Page	
	ES	Liaison	Secteur			Trico	Obs	Sono	" 000 "	" 00 "	" 0 "	1ère voiture	" OTT "	de	à	
1	1	CH.0B	Sortie Parc Fermé MARCADIEU			07:15	07:25	07:45	07:55	08:00	08:05	08:15	×			
		CH.0C	Entrée Parc Assistance ARZACQ		4 min	10,500	07:19	07:29	07:49	07:59	08:04	08:09	08:19			
	2	CH.0D	Sortie Parc Assistance		15 min		07:34	07:44	08:04	08:14	08:19	08:24	08:34			
		CH.1	avant NOUZEILLE	1,700	1,700	5 min	20,400	07:39	07:49	08:09	08:19	08:24	08:29	08:39		
2	3	ES.1	NOUZEILLE	8,000	3 min		07:42	07:52	08:12	08:22	08:27	08:32	08:42			
		CH.1A	Entrée Parc Assistance ARZACQ		28 min	32,143	08:10	08:20	08:40	08:50	08:55	09:00	09:10			
	4	CH.1B	Sortie Parc Assistance		25 min		08:35	08:45	09:05	09:15	09:20	09:25	09:35			
		CH.1C	Entrée Parc Regroupement Mazerolles	14,000	14,000	25 min	33,600	09:00	09:10	09:30	09:40	09:45	09:50	10:00		
3	5	CH.1D	Sortie Parc Regroupement		40 min		09:40	09:50	10:10	10:20	10:25	10:30	10:40			
		CH.2	avant PONT LONG	3,740	3,740	8 min	28,050	09:48	09:58	10:18	10:28	10:33	10:38	10:48		
	6	ES.2	PONT LONG	9,100	3 min		09:51	10:01	10:21	10:31	10:36	10:41	10:51			
		CH.2A	Entrée Parc Assistance LARREULE		40 min	34,650	10:31	10:41	11:01	11:11	11:16	11:21	11:31			
3	7	CH.2B	Sortie Parc Assistance		25 min		10:56	11:06	11:26	11:36	11:41	11:46	11:56			
		CH.3	avant UZAN	10,500	10,500	18 min	35,000	11:14	11:24	11:44	11:54	11:59	12:04	12:14		
	8	ES.3	UZAN	8,000	3 min		11:17	11:27	11:47	11:57	12:02	12:07	12:17			
		CH.3A	Entrée Parc Assistance LARREULE		28 min	33,357	11:45	11:55	12:15	12:25	12:30	12:35	12:45			
3	9	CH.3B	Sortie Parc Assistance		25 min		12:10	12:20	12:40	12:50	12:55	13:00	13:10			
		CH.3C	Entrée Parc Regroupement Mazerolles	4,000	4,000	10 min	24,000	12:20	12:30	12:50	13:00	13:05	13:10	13:20		
	10	CH.3D	Sortie Parc Regroupement		40 min		13:00	13:10	13:30	13:40	13:45	13:50	14:00			
		CH.4	avant PONT LONG	3,740	3,740	10 min	22,440	13:10	13:20	13:40	13:50	13:55	14:00	14:10		
3	11	ES.4	PONT LONG	9,100	3 min		13:13	13:23	13:43	13:53	13:58	14:03	14:13			
		CH.4A	Entrée Parc Assistance LARREULE		40 min	34,650	13:53	14:03	14:23	14:33	14:38	14:43	14:53			
	12	CH.4B	Sortie Parc Assistance		25 min		14:18	14:28	14:48	14:58	15:03	15:08	15:18			
		CH.5	avant UZAN	10,500	10,500	20 min	31,500	14:38	14:48	15:08	15:18	15:23	15:28	15:38		
3	13	ES.5	UZAN	8,000	3 min		14:41	14:51	15:11	15:21	15:26	15:31	15:41			
		CH.5A	Entrée Parc Assistance LARREULE		28 min	33,357	15:09	15:19	15:39	15:49	15:54	15:59	16:09			
	14	CH.5B	Sortie Parc Assistance		50 min		15:59	16:09	16:29	16:39	16:44	16:49	16:59			
		CH.5C	Entrée Parc Fermé MARCADIEU		20 min	35,400	16:19	16:29	16:49	16:59	17:04	17:09	17:19			
TOTAL			42,200	111,080	153,280											

